La liste des lauréats de notre Concours du plus Gracieux Sourire

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

1.682e M. BOURREZ Léon, rue du Colonel-Renard, 4, à LIEVIN.
1.683e M. DELECROIX Marceau, route de Libercourt, à CARVIN.
1.684e M. Désiré HALLUIN, rue Pierre-Legrand, 290, à LILLE.
1.685e M. STIEN Valentin, Cité Lemaire, 16, à ONNAING.
1.686e M. LAMERANO Alphonse, rue d'Arras, 100, à LILLE.
1.687e M. DEVESTEL Paul, rue Ghesquières, 10, à HELLEMMES.
1.688e M. VERLOO Henri, rue Léon-Gambetta, 107, à LOOS-LEZ-LILLE.
1.689e M. SONDUE, Lucien, rue de Naples, 96, à ROUBAIX.
1.690e M. DUBOIS-BILLE, rue Léonard-de-Vinci, 26, à AUCHY-LEZ-MINES.
1.691e M. Marceau BOUSSACUET, rue de Nechin, 15, à TOUFFLERS.
1.692e Mme MEUNIER Angèle, rue Brûle-Maison, 15, à LILLE.
1.693e M. TIBERGHIEN Siman, rue du Tilleul, 66, à TOURCOING.
1.694e M. ROGER Joseph, rue de Bonnier, 56, à AVION.
1.695e M. Auguste FAITICHE, Avenue Julien-Destrée, 5, à LILLE.
1.696e M. HOEL Maurice, rue Henry-Durre, 37, à SAINT-AMAND-LEZ-EAUX.
1.697e Mme STALEN, rue du Plat, 37, à ARMENTIERES.
1.698e M. POULAIN, Cité Crombez, 366, à NOYELLES-GODAULT.
1.699e Mlle Marguerite HEUOU, rue du Moulin, 128, à ROUBAIX.

Du 1.700 au 1.724e prix : Une barrette plaqué-or, valeur 22 francs.

1.700e M. LECLERCQ Roland, rue du Tonkin, 60, à TOURCOING.
1.701e M. BAROOEL Julien, rue des Postes, 144, à LILLE.
1.702e M. LOIRE Georges, route Nationale, à SAINS-EN-GOHELLE.

Ce dernier lauréat a donné la chiffre de 167.348 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 135.115, nombre de réponses parvenues : 32.233.

Lire demain, la suite de la liste des heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « Réveil du Nord », 186, rue de Paris, à Lille.
Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 9 du Règlement, disant :

« La liste des prix représente une valeur de 161.500 francs. Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, à Lille, 186, rue de Paris, dès la publication des résultats du concours dans nos colonnes.
» Il suffira aux concurrents de justifier de leur identité pour les y réclamer.
» Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

Etablissements A. MARCHANDIER

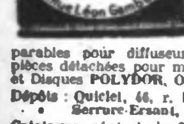

La Radio à la portée de tous par les nouveaux Poster Super ETMA, simples, sélectifs, puissants, coquets, les moins chers, faisant Pick-Up. Moteurs Point Bleu. Membranes Clear Sound incomparables pour diffuseurs. Tous accessoires et pièces détachées pour monter soi-même. Phonos et Disques POLYDOR, ODEON, etc.
Dépôts : Quiclet, 46, r. Fontaine, La Madeleine. Serrure-Ersant, 79, r. du Haze, Tourcoing
Catalogue général de 70 pages avec plans de montages, envoyé franco contre timbres ou mandat de 4.25. Notice spéciale f° contre 0,25.
Primes de fin d'année pour tout achat dépassant 20 francs

L'arrestation près de Nice des antifascistes italiens

On sait dans quelles circonstances quatre terroristes italiens avaient été arrêtés au Canet. Les policiers ont poursuivi hier leurs investigations. Il en résulte que Laurent Gatti est l'âme du foyer antifasciste de la Côte d'Azur. Les autres, Lusso, les frères Pudda et Mastro Donato, ne sont que des instruments entre ses mains. Tous, au reste, affirment l'avoir jamais vu. Mis en présence de sa photographie ils ont maintenu leurs déclarations, qui sont du reste un tissu de mensonges.

C'est ainsi que Enrico Pudda, accusé d'avoir cambriolé un cordonnier de Vallauris, prétend que les chaussures trouvées chez lui ont été vendues pour la somme de 500 francs par quatre Napolitains inconnus de lui. Ses bijoux, provenant vraisemblablement de cambriolages, lui auraient été vendus, encore par d'autres Italiens dont il ignore les noms.

Invités à s'expliquer sur la provenance des détonateurs découverts à leur domicile, Enrico Pudda et son frère Angelo ont affirmé que ces détonateurs ainsi que des cordons Bickford et des charges de cheddite, ont été remis à Henrico par le directeur de l'entreprise où il travaillait.

Aucun des quatre inculpés ne cache ses opinions politiques. Mastro Donato, qui est très intelligent, a même dit : « Le sang appelle le sang. J'approuve de tout mon cœur les auteurs des attentats. Des innocents sont tués, mais les fascistes ont mis à mort nos enfants ».

La deuxième audience du procès Anquetil

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le président intervient : « Nous entendrons M. Pachot et M. Benoist (mouvement).

Mme Hanau continue en élevant la voix : « D'ailleurs M. Pachot me donne d'étranges conseils. Pour éviter le grand scandale, vous n'avez qu'à payer » et comme je n'ai pas payé, on a assisté à la chute, à la dégringolade de la « Gazette du Franc », et à ce moment là, Messieurs, j'étais dans une situation qui me permettait de faire face à tout et de tenir (mouvement), mais j'avais perdu toutes mes illusions sur la justice (nouveaux rires).

On pense bien que cette violente diatribe de Mme Hanau contre les maîtres-chanteurs, contre la police judiciaire, son chef, M. Benoist, le commissaire Pachot, suscite de vives répliques de la part des avocats d'Anquetil.

Les déclarations de G. Anquetil

L'on donne ensuite la parole à Georges Anquetil. Il s'exprime d'une voix forte, tour à tour ironique, coupante, vive et violente.

Il commence par rappeler qu'il a paru dans « La Rumeur » 15.000 lignes de publicité sur « La Gazette ». Les articles étaient inspirés par Mme Hanau. « Donc, il y eut contrat de publicité loyal entre moi-même et Mme Hanau » ajoute M. Anquetil.

Celui-ci s'attache ensuite à démontrer que « La Rumeur » a touché 100.000 francs en paiement d'articles publiés à la requête de la « Gazette du Franc ».

Il invoque ensuite la loi et les circulaires ministérielles d'après lesquelles il ne suffit pas pour établir le chantage que l'on ait dit à la victime : Il est de votre intérêt de verser. Il faut encore que cette victime ait eu connaissance des articles qui allaient paraître sur elle. « Si l'on suivait Mme Hanau dans ses raisonnements, estime Anquetil, demain, tous les financiers malheureux viendraient dire : « Si je suis ruiné, c'est la faute des maîtres chanteurs ».

Vif incident

Mme Hanau interrompt avec véhémence.

« Je n'ai fait aucune affaire avec vous. J'ai payé parce que vous êtes un maître chanteur. »

Et comment, sur quoi établissez-vous que je suis un maître chanteur ? s'écrie Anquetil, très pâle.

« La rumeur générale » (Rires) répond Mme Hanau qui s'est dressée.

Je ne demandais de l'argent à personne, continue M. Anquetil.

Non, ricane Mme Hanau, mais votre nom est si universellement connu qu'il suffirait qu'il soit prononcé pour qu'on sache que vous voulez de l'argent (Rires).

Les avocats de M. Anquetil interviennent dans cet incident.

L'inculpé reprend ensuite la lecture d'un imposant mémoire qu'il a écrit cette nuit même ; il le développe et le commente à mesure. Selon ce mémoire, les opérations de G. Anquetil n'avaient rien des opérations de chantage. C'est Mme Hanau qui a demandé de voir Anquetil et c'est Mme Hanau qui a voulu entrer en relations avec lui.

Enfin de l'ensemble de ce mémoire réquisitoire contre Mme Hanau et Mimoun Amer, il ressort que M. Anquetil n'a jamais demandé d'argent à Mme Hanau. Peut-être Mimoun Amer est-il allé lui en extorquer et Anquetil l'ignore. Mimoun, employé de Mme Hanau, opérait pour son propre compte. A ces assertions, Mimoun Amer ne répond pas, mais parfois il sourit, lève les yeux au plafond avec l'air de dire « Est-il permis de raconter de pareilles choses ».

Enfin Anquetil conclut son long mémoire : « Cette « Gazette » était un redoutable bateau de corsaires bien équipé pour les escroqueries. A ce moment, lorsque j'ai su que ses capitaines étaient des filous, je l'ai abandonné. (Longue sensation).

Vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas eu la parole, observe le président Geutier.

Anquetil, en effet, a parlé ou lu pendant trois heures.

Quelques observations encore de Mme Hanau, mais il est trop tard pour continuer l'interrogatoire des deux autres inculpés.

La suite des débats est renvoyée à ce jour.

Un double et tragique accident d'aviation au Camp d'Istres

En se portant au secours d'un avion qui venait de faire une chute, un appareil capota et prit feu. — Deux tués et un blessé

Un grave accident s'est produit à l'Ecole d'Aviation d'Istres. Le pilote Seumande, âgé de 20 ans, évoluait au-dessus de la piste de Bady, quand, soudain, l'appareil s'est abattu sur le sol des hangars de l'Ecole, situés à plusieurs kilomètres de la piste de Bady. L'adjudant-chef Baugros, avec le mécanicien Fougère, ayant vu tomber l'avion sauta dans un appareil pour se porter sur les lieux de l'accident. mais une aile s'étant brusquement détachée, l'appareil a commencé à descendre en vrille, alors qu'il ne se trouvait qu'à 100 mètres du sol. On vit le mécanicien Fougère sauter hors de l'appareil et descendre en parachute assez rapidement. De l'Ecole on se précipite vers les deux avions, l'adjudant Beugros était resté pris sous les débris de son appareil, qui avait pris feu et il était entièrement carbonisé. Le mécanicien Fougère, dont la chute a été amortie par le parachute, est cependant grièvement blessé et il a été transporté à l'hôpital. Le pilote Saumande, grièvement blessé à la tête, a succombé à l'hôpital où il avait été transporté.

Une enfant ébouillantée à Bohain

Jeudi dernier, vers dix heures, la jeune Jeanne Dangreville, dix-sept mois, trompant la surveillance de sa mère, ménagère rue de Vaux, tomba la tête la première dans un chaudron d'eau bouillante déposé par terre. Retirée affreusement brûlée, la malheureuse enfant succomba dans la nuit, après d'atroces souffrances.

La session ordinaire du Parlement s'ouvrira mardi prochain

Après avoir procédé à l'élection de son bureau, la Chambre reprendra son travail budgétaire.

Mardi prochain, 14 janvier, la session ordinaire du Parlement s'ouvrira à la date prévue par la constitution. La première séance de la Chambre sera présidée par M. Sibille, doyen d'âge.

Après le discours de celui-ci, la Chambre élira son bureau définitif.

M. Fernand Bouisson, dont l'autorité n'a pas cessé de s'affirmer au cours des difficiles débats de 1929, n'a pas de concurrent pour le fauteuil présidentiel. Les quatre vice-présidents, dont deux viennent d'être tout récemment élus, n'auront sans doute pas d'avantage de rivaux.

Le jeudi 16, le bureau définitif s'installera, puis la Chambre aura à fixer son ordre du jour. Il ne peut guère y avoir d'hésitation : la Chambre reprendra son travail budgétaire interrompu. Il lui reste à adopter les budgets de la marine marchande, de la caisse des invalides, de la marine, des colonies, des P.T.T. et de la Caisse d'Epargne, ainsi qu'un certain nombre de chapitres réservés fort importants, notamment ceux relatifs à l'augmentation des traitements et soldes des fonctionnaires civils et militaires, aux crédits pour les œuvres d'assistance, à la gratuité des études secondaires, à l'électrification des campagnes, etc...

La loi de Finances

La Chambre abordera enfin la discussion de la loi de Finances. Une question se pose : celle de savoir si le projet du Gouvernement relatif à l'outillage national sera discuté en même temps que la loi de finances dans laquelle il serait incorporé, ou s'il sera préalablement adopté : peu importe, d'ailleurs, la procédure qui sera suivie. De même, on peut se demander si la question de la retraite des combattants sera discutée et résolue à propos de la loi de finances ou si elle fera l'objet d'une discussion séparée sur le rapport de M. Tranchand.

Le travail législatif comprendra encore la discussion sur la ratification de la convention avec la Compagnie française des pétroles, sur les baux commerciaux, qui attendent toujours une loi définitive, sur l'amnistie annoncée par M. André Tardieu, sur la surveillance et le contrôle par l'Etat des entreprises faisant appel à l'épargne publique. Il faut, d'autre part, attendre le projet rectificatif des assurances sociales, retour du Sénat, puis les projets du Gouvernement consécutifs aux accords qui seront paraphés à La Haye et à Londres ; il semble qu'il y ait déjà là un programme de travail tellement chargé qu'il laisse peu de place aux interpellations les plus importantes, celles de politique extérieure seront sans doute jointes à la discussion des projets auxquels nous faisons allusion plus haut, sur les accords de La Haye et de Londres.

L'arrestation d'une servante voleuse à Roubaix

Au cours de la journée d'hier elle a été confrontée avec son patron

Laure Hué, assistée de Me Marie-Louise Kah, a été interrogée par M. Thermes juge d'instruction, et a reconnu les vols de Roubaix. Au cours de cet interrogatoire, elle a été confrontée avec son patron, M. Maurice Lefebvre, 116, boulevard d'Armentières, à Roubaix.

Une seconde plainte a été portée contre Laure Hué, par M. Thiény, ancien bâtonnier d'Arras, où elle avait été servante en 1928, faisant des services de couture. Ainsi que nous l'avons relaté hier, M. le juge d'instruction de Lille, qui a été saisi de l'affaire, avait ordonné une perquisition dans la chambre qu'elle avait conservée à Arras et c'est au cours de celle-ci qu'on a découvert des objets appartenant à M. Lefebvre et quantité d'autres à M. Thiény.

Des bijoux ont été découverts dans sa chambre à Roubaix. Ceux-ci semblent être le produit de vols commis chez M. Thiény mais Laure Hué a donné des explications sur l'origine de ces bijoux. Elles vont être vérifiées.

Il est probable que le juge la soumettra à un examen mental car on se demande pourquoi elle a cumulé toutes ces marchandises sans en faire argent ni en tirer profit. Celles-ci étaient restées dans des valises, des bas d'armoires.

M. Lefebvre a déclaré que le produit du vol dépasserait plus de 5.000 francs.

On va lancer à Dunkerque le contre-torpilleur « Vauban »

C'est le samedi 1er février prochain à 13 h. 30, qu'aura lieu le lancement du contre-torpilleur « Vauban » construit par les Chantiers de France à Dunkerque.

Un banquet sera offert après la cérémonie par la Société des Ateliers et Chantiers de France, digue de mer, dans les salons de l'Hôtel Pyl.

Les élections municipales d'Hantay

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, a rejeté la requête des electeurs Acquert et autres, élections municipales d'Hantay (Nord)

APRES LA CATASTROPHE DE L' « EDGAR-QUINET »

M. Georges Leygues, Ministre de la Marine, a pris les mesures nécessaires pour assurer l'instruction des officiers-élèves, interrompue par l'accident de l' « Edgar-Quinet ». Les officiers-élèves seront répartis sur les bâtiments armés de la première escadre et sur les croiseurs de la division « Volonté » ; ils passeront à tour de rôle sur les bâtiments des différents types, de manière à étudier tous les appareils de la flotte nouvelle ; leur instruction sera ainsi complète et uniforme ; la direction générale de leur instruction est confiée au contre-amiral Wackernie, commandant la deuxième division de ligne, qui sera secondé par les officiers instructeurs de l'école d'application embarqués avec leurs élèves.

Le troublant mystère du noyé d'Erquelines

On croit qu'il s'agit d'un assassinat

Nous avons relaté, hier, dans notre édition régionale intéressée, la troublante découverte faite dans la Sambre, sur le territoire d'Erquelines, en Belgique, à quelques kilomètres de la frontière française. Le cadavre d'un homme, qui n'avait pour tout vêtement qu'une chaussette et une chaussure, surnageait la rivière. Lorsque le corps eut été amené à la rive, on s'aperçut que le noyé portait à la tête d'affreuses blessures ; une partie du crâne avait été déchiquetée et la gorge était presque complètement sectionnée.

Le Parquet de Charleroi, averti de cette mystérieuse affaire, se rendit à la morgue d'Erquelines, où avait été transporté le corps du malheureux. Les médecins-légistes Hellewijch et Daudoie pratiquèrent l'autopsie du cadavre mais leurs conclusions ne soulevèrent pas le mystère de cette mort dramatique. L'un pencha pour l'hypothèse d'un crime ; l'autre, envisagea l'accident.

Les deux opinions étaient défendables. On pouvait facilement admettre que les blessures portées par le noyé provenaient de coups reçus alors qu'il était dans le canal, coups donnés par l'hélice d'un remorqueur. Par contre, l'estomac et les poumons ne contenaient pas d'eau, et il fallait en conclure que l'homme était déjà mort lorsqu'il fut jeté à l'eau.

La justice française ayant été alertée, les gendarmes de Jeumont allèrent se concerter avec les policiers belges.

Si aucun fait nouveau n'a marqué la journée d'hier, nous pouvons dire, cependant, que l'enquête a réuni des éléments qui sont susceptibles de donner une nouvelle orientation aux recherches.

Hier, dans la soirée, les gendarmes d'Erquelines et ceux de Jeumont ont eu une nouvelle entrevue et il est vraisemblable que ce matin l'enquête reprendra sur des bases nouvelles.

Nous nous abstiendrons de donner de plus amples détails afin de ne pas gêner l'action de la justice. Disons seulement que l'hypothèse de l'assassinat se trouve, maintenant, fortement étayée.

Un bébé asphyxié sur son lit en feu, près de Landrecies

M. Lucien Lamotte, 30 ans, journalier, demeurant à Prisches, près de Landrecies, avait quitté sa maison vers 9 h. 30 pour se rendre à la pêche à Boué. Sa femme s'absenta également vers 11 heures pour aller chercher du pain à Barzy (Aisne). A sa rentrée la pièce où ses enfants se trouvaient était pleine de fumée et son lit sur lequel son petit Roger, âgé de 10 jours, reposait, brûlait. Elle mit rapidement ses trois enfants, dont le plus vieux a 4 ans, en sûreté, mais le petit Roger était mort. Elle réussit à éteindre l'incendie à l'aide d'une voisine, Mme Gouttière.

L'aîné des enfants, âgé de 4 ans, a déclaré qu'un morceau de charbon enflammé provenant du poêle était tombé sur la literie et avait communiqué le feu. Le docteur Ramez, de Prisches, qui a examiné le cadavre du nouveau-né n'a relevé aucune trace suspecte.

Un mineur serbe asphyxié à la Fosse N° 4 de Lens

Vendredi matin, vers 7 heures, l'ouvrier mineur Ivan Foplak, 25 ans, d'origine serbe, en France depuis mars 1929, demeurant cité du Moulin, était occupé dans une galerie au fond de la fosse 4 des mines de Lens, quand, on ne sait pourquoi, il s'aventura dans un quartier où les travaux sont abandonnés.

Ses camarades de travail ne le voyant pas revenir, après un certain temps, se mirent à sa recherche dans la direction qu'il avait prise et ils le trouvèrent inanimé.

Malgré les efforts apportés, il ne put être ramené à la vie. Remonté au jour, le docteur Brud constata que le décès du malheureux mineur était dû à l'asphyxie. On croit que cette mort est consécutive au manque d'air et au dégagement du gaz carbonique dans ce quartier abandonné. Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Lens. Le délégué mineur Sauvage a immédiatement ouvert une enquête pour déterminer les responsabilités.

Le lock-out des Etablissements Michau-Seydoux à Beauvois-en-Cambrésis

Le calme le plus complet continue de régner à Beauvois-en-Cambrésis.

Les 1.400 ouvriers et ouvrières lockoutés ont donné leur entière confiance à leurs délégués et ils attendent patiemment l'issue des tractations.

Nous avons dit, dans notre numéro d'hier, qu'une entrevue paritaire s'était tenue au bureau de l'usine, à Beauvois-en-Cambrésis, qui avait duré une demi-heure à peine. Les revendications de la délégation ouvrière avaient été consignées par un secrétaire et M. Seydoux, en retournant à Le Cateau où il habite, avait promis d'étudier les desiderata.

Sa réponse est parvenue aujourd'hui, à 18 heures, au directeur du tissage, M. Depommier, lequel en a informé M. Befve, inspecteur du Travail, à Cambrai. Ce dernier est arrivé à Beauvois à 19 h. 30, pour remettre la décision patronale au Secrétaire ouvrier, M. François Lévêque.

Une réunion du Comité aura lieu aujourd'hui samedi, à 9 heures du matin. Une assemblée générale des ouvriers se tiendra ensuite, vraisemblablement dans l'après-midi, à l'issue de laquelle il sera procédé à un vote pour l'acceptation ou le refus des contre-propositions patronales.

Sans anticiper sur le résultat de cette consultation, disons seulement que la note était moins optimiste que dans la soirée de jeudi.

Les funérailles de M. F. Réal

Les obsèques de M. Ferdinand Réal, président d'honneur de l'Association de la presse républicaine départementale, rédacteur en chef honoraire de la « Petite Gironde », commandeur de la Légion d'honneur, ont été célébrées hier à Guitres, sa ville natale où il est décédé, en présence d'une affluence considérable.

Plusieurs discours ont été prononcés.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51 — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Deux arrestations pour vol

Ces jours derniers, M. Auguste Descamps, 35 ans, sans profession, demeurant rue de Baval, 3, à Roubaix, s'aperçut avec stupéfaction en rentrant chez lui, que des malfaiteurs avaient visité son domicile pendant son absence. Il constata qu'un veston et un gilet de drap noir, un imperméable, une montre et une chaîne en or et une pendulette avaient disparu. Le commissaire de police du 3e arrondissement, prévenu, ouvrit immédiatement une enquête. Le service de la Sûreté chargé de rechercher les coupables, après de patientes investigations, parvint à identifier les coupables.

Ces derniers Carré Jules, 2 4ans, rattacheur, domicilié rue des Longues Haies, 80, cour Vromen, 17, et Yzébaert Charles, 31 ans, mouleur, demeurant en garni, rue de l'Epeule, 209, ont été mis en état d'arrestation hier matin et amenés devant M. Malot.

Le magistrat procéda aussitôt à leur interrogatoire et sans aucune difficulté, les deux individus avouèrent être les auteurs du vol qui leur était reproché.

Ils déclarèrent également avoir vendu les effets d'habillement et la pendulette à un nommé Dhul Arthur, 58 ans, marchand fripier, demeurant rue Pierre de Roubaix, 37, qui sera poursuivi pour non inscription de ses achats sur son registre de brocanteur.

Carré et Yzebaert ont été déférés au Parquet de Lille.

BOCK MEYERBEER VENDEZ.......... ....LE BOCK

ARRESTATION

La gendarmerie de Roubaix a procédé hier matin, rue de la Mackellerie, à l'arrestation du nommé Sadone François, 27 ans, originaire de Wasquehal, sous le coup d'un arrêté d'interdiction de séjour.

Il a été conduit à Lille à la disposition de M. le Procureur de la République.

M. le docteur CORBEAU Gaston nous prie de faire savoir qu'il ouvre un cabinet de consultations médicales rue de Lannoy, n° 74, qu'il s'occupera de médecine générale, et plus particulièrement des maladies de l'estomac, du foie et de l'intestin. — Royons X.

CYCLISTE EN DEFAUT

Les pistes et les terre-pleins font les délices des cyclistes, mais les allées du magnifique Parc Barbieux n'ont pas été tracés pour les amateurs de vélos. Pourtant hier matin, vers 9 h., un jeune employé D... Raymond, demeurant rue Daubenton, fut surpris tandis qu'il circulait à bicyclette dans les allées et procès-verbal a été rédigé à sa charge.

T.S.F. Ets RADIALYS
25, rue de l'Alouette, 25
ROUBAIX

Vendredi 10, Samedi 11 et Dimanche matin 12 janvier

GRANDE VENTE RECLAME de

PIECES DETACHEES DE T. S. F.

Moteurs Dupleix, Power-Tone, Fulga, Point-Bleu pour construction de diffuseurs, à partir de 35 fr. Membranes et carrosseries, Accumulateurs, Cadres. Redresseurs chargeant 4 et 120 volts, complet : 260 francs

DISTRIBUTION GRATUITE DE BILLETS DE TOMBOLA

Principaux lots : 1 torpédo Rosengart, 1 motocyclette, une machine à coudre, des bicyclettes, des phonographes, etc...

ACCIDENT A LA GARE

Hier soir, vers 21 heures, un accident s'est produit à la gare annexe. Un homme d'équipe, Tourbier Alfred, demeurant à Bondues, route Nationale, 35, a fait une chute sur le ballast au cours d'une manœuvre.

M. le Dr Desbonnets, mandé d'urgence pour prodiguer ses soins au blessé, constata des contusions multiples sur tout le corps et le fit diriger sur l'Hôpital de la Fraternité.

UNE BONNE NOUVELLE POUR LA RÉGION

Examen Gratuit de la Vue

M. HAEGEMAN, opticien-spécialiste, invite toutes les personnes atteintes de mauvaise vue, enfants ou vieillards, même les personnes atteintes de myopie, à venir lui rendre visite. M. HAEGEMAN possède un appareil permettant de donner les verres propices à la vue de ses clients.

On nous communique que M. Haegeman, le grand optimétriste, recevra sa clientèle tous les dimanches de 9 h. à 4 heures, à l'hôtel du Coq Hardi, à Roubaix, près la Gare. — Tous ceux qui doutent de leur vue viendront recevoir les conseils gratuits de l'éminent spécialiste de la rue Lafontaine, 72, à Roubaix.

C'EST DEFENDU

Un domestique H... Ferdinand, 48 ans, demeurant rue Brézin, en dépit du règlement de police, déversait du carbure usagé dans une bouche d'égout hier matin, vers 8 h. 10, à l'angle des rues Laguesse et des Haies. Un agent arriva sur ces entrefaits et rédigea contravention à la charge du délinquant.

PHONOGRAPHES

J. BARDIAUX seule maison : 56, rue de Lannoy, accrédité pour la vente des appareils et disques Pathé, Lutherie-Jazz-Band-Piano. — Facilités de paiement; tél. 37-75, Roubaix. Maison de confiance.

LA SUIE FLAMBE

Hier, vers 15 h., un feu de cheminée s'est déclaré au domicile de M. Lévy José, vice-consul du Brésil, demeurant 7, rue du Tribon, à Roubaix. Le feu, qui avait pris naissance dans le bas de la cheminée, a été immédiatement éteint par les pompiers. Les dégâts évalués à 400 fr. environ sont couverts par l'assurance.

UN CHIEN HARGNEUX

Hier matin, le jeune Dubar, demeurant chez ses parents, 9, rue Messionnier, jouait sur le trottoir à proximité de son habitation. Un chien de forte taille survint et, se jetant sur le pauvre enfant, le mordit cruellement à la jambe et prit la fuite.

M. Walter, commissaire de police du 2e arrondissement, a été saisi d'une plainte et recherche activement le propriétaire du méchant animal.

Petit Beurre Dessert
— BISCUITS GESLOT ET VOREUX —

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX ET LE PROJET DE TREVE DOUANIERE

Un texte de projet de Convention, destiné à être discuté en février prochain, par les Puissances devant prendre part à la Conférence internationale pour la trêve douanière, a été transmis pour étude et avis à la Chambre de Commerce de Roubaix.

Il expose, en 22 articles, l'engagement réciproque des pays intéressés de ne pas appliquer aux produits de ces pays des droits de douane ou taxes accessoires plus élevés que ceux frappant déjà ces produits à la date du 1er octobre 1929. Sont exceptées les taxes fiscales, les redevances ou rémunérations.

La Chambre de Commerce de Roubaix remarque que : « cette Trêve Douanière ne peut, dans son principe, être considérée isolément et indépendamment de l'ensemble des problèmes économiques internationaux. La réalisation d'une telle idée ne peut guère se concevoir sans une unité politique préalable ».

Elle estime aussi « qu'elle aboutirait à rien moins qu'à aliéner d'une manière à peu près complète la souveraineté nationale dans l'un des domaines où elle avait été, jusqu'ici, le plus jalousement et le plus légitimement gardé : celui de sa politique douanière ».

Enfin, ajoute-t-elle, « l'idée d'une telle convention implique une réciprocité absolue dans les avantages, comme dans les sacrifices.

Elle ne peut être qu'avec la participation universelle des Etats, tout au moins des principales nations commerçantes.

Elle suppose une application loyale et totale des articles de la convention. Or, ces conditions sont loin d'être réalisées, puisque la base commune, « la Nomenclature Douanière », n'est pas au point.

La France vit, en matière douanière, sous le régime de 1892. Et, malgré une refonte assez importante de cette législation, il convient de se livrer à une révision d'ensemble. La France, en pleine évolution économique, ne présente pas encore le terrain sur lequel on puisse bâtir une politique nouvelle des échanges.

En résumé, l'opinion de la Chambre de Commerce de Roubaix est que l'idée d'une Trêve Douanière est « absolument incompatible avec la situation du monde, à l'heure présente, celle de la France en particulier. Elle se heurte à des difficultés de mise en application insurmontables, du fait de l'état politique universel ».

On peut seulement retenir l'intérêt « d'accords particuliers destinés à faciliter les échanges internationaux ».

« Des efforts prolongés dans ce sens constitueraient une préparation nécessaire du terrain, avant que puisse être repris ce projet ».

MAISON RECOMMANDEE :
Imprimerie Albert CHEVALIER
28, Rue Emile-Desmet, LILLE, cor B (Tél. 75-39)

LE « CHORAL NADAUD » A L'OPÉRA DE PARIS

Comme nous l'avons déjà annoncé la Société Nationale le « Choral Nadaud » se rendra à Paris le samedi 18 courant, sur la demande de la Fédération des Mutilés des yeux de France et des colonies, pour participer au grand gala de l'Opéra, qui aura lieu à 14 h. 30, gala organisé par cette fédération au profit de sa maison de retraite.

La Choral Nadaud qui connaît toute l'importance de cette solennité artistique et musicale, n'a rien négligé pour que l'exécution des chœurs inscrits au programme soit parfaite. Nous apprenons, en effet, que cette société que dirige avec tant de compétence et d'autorité le maître Duysburgh, multiplie ses répétitions et qui c'est fin prêt que le grand orphéon roubaisien se présentera sur la scène de l'Opéra.

Le comité administratif de la fédération des yeux a prié le Choral Nadaud de chanter deux chœurs hérissés de difficultés, mais du plus grand effet : « Le Tyrol » d'Ambroise Thomas et le « Tombeau des Janissaires » de Limnander avec solo de baryton par M. A. Lefebvre.

Le programme comprendra également quelques grands morceaux qu'exécutera la musique des 1er Grenadiers de Bruxelles. En outre, cette phalange réputée accompagnera le Choral Nadaud dans « L'Hymne au Drapeau » de Berlour. D'autres grands artistes parisiens tels Mlle Suzanne Laffitte, de l'Opéra ; M. Thil, ténor de l'Opéra ; M. Dubosco, de la Comédie-Française sont inscrits au même programme.

Les Roubaisiens partiront le samedi matin de Roubaix. Aussitôt le concert terminé le conseil municipal de Paris recevra à l'Hôtel de Ville, nos chanteurs ainsi que la musique militaire belge.

FELIX POTIN - LILLE
vend son EAU DE COLOGNE en réclame

REVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

M. le Maire de la ville de Roubaix rappelle aux intéressés que les demandes en inscription ou radiation sont reçues dès ce jour à la Mairie Bureau des Elections, rue du Maréchal-Foch, (2e étage).

Les guichets sont ouverts de 8 heures à midi et de 14 heures à 20 heures. Les dimanches, de 9 h. à midi.

Les électeurs qui auraient changé d'adresse ou de profession sont invités à en faire la déclaration le plus tôt possible.

FEUILLETON DU 11 JANVIER 1930. — N° 53

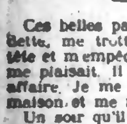

le mendiant du bois noir

PAR ETIENNE MICHEL

Ces belles paroles, inutile de le dire, Madette, me trottèrent toute la nuit dans la tête et m'empêchèrent de dormir. Ce garçon me plaisait. Il avait l'air doux, bien à son affaire. Je me voyais déjà à la tête de sa maison et me mariant un jour avec lui...

Un soir qu'il m'attendait, comme de coutume, à la sortie, non loin du magasin, il m'emmena rapidement dans une rue peu passante. Je lui trouvai un air soucieux, embarrassé.

— Qu'avez-vous ? lui demandai-je inquiète.

— Je suis obligé de rentrer demain, me dit-il. Une dépêche urgente me rappelle à Paris.

Je dus devenir soudain très pâle, car il continue, avec un drôle de sourire :

— Mon départ vous fait donc tant de peine, Mademoiselle Jeanne, que vous voilà toute retournée ?

Je baissai la tête sans répondre : je venais de m'apercevoir que j'étais follement amoureuse de lui !

— Moi, poursuivit-il en donnant à sa voix des inflexions câlines, et en me serrant bien fort la main, j'ai un gros, gros chagrin de vous quitter, car je vous aime.

Tu vois de là, ma pauvre Madette, l'effet que me produisit cet aveu !

— Et vous vous êtes mariée avec lui, bonne-maman, n'est-ce pas ? demanda la jeune fille.

— Attends un peu, mon enfant, répliqua la vieille dame, c'est là où mon histoire devient tragique !

— Nous n'allons pas nous séparer ainsi ? soupira mon amoureux. Permettez-moi de vous offrir à dîner, simplement, en camarades !

Naïve que j'étais ! Je m'empressai d'accepter.

Nous allâmes sur le cours Feuriel, dans un restaurant à la mode à cette époque, et nous prîmes un cabinet particulier.

Que se passa-t-il ? Encore aujourd'hui, je ne saurais le dire. Sans doute, me fit-il boire des vins trop généreux, auxquels je n'étais pas habituée ?... Bref, je me retrouvai le lendemain chez moi, honteuse de ma faute, effrayée des conséquences qui pourraient se produire.

A midi, en sortant du magasin, je courus comme une folle à l'hôtel où il était descendu : mon séducteur avait quitté Saint-Etienne !

— Oh ! pauvre bonne-maman ! s'écria Madette en saisissant les mains de la vieille dame. Et puis ?...

— Et puis, ma chérie, tu le devines. Quelques semaines plus tard, je m'aperçus que j'allais être mère. Je cachai soigneusement mon état à mon frère, à ma belle-sœur, à mes compagnes de bureau, à tous. Il fallait pourtant que je me décidasse à prendre une décision. J'avais écrit plusieurs lettres à Paris. Toutes étaient restées sans réponse. Et le temps passait...

Un jour, ton oncle vint me prévenir que la maison qui l'employait l'envoyait pour trois mois au Creusot pour un important travail dans lequel il était spécialisé, et qu'il se décidait à emmener sa femme avec lui.

Tu ne saurais croire comme ce départ me soulagea !... Ce fut pendant son absence que je fis la folie de tout « plaquer » : ma maison, ma place, mon appartement, Saint-Etienne. Et un beau soir, je pris le train pour Paris.

J'avais devant moi deux ou trois mille francs. De ce temps-là, on pouvait se voir venir avec tant d'argent. Du moins, je le croyais en partant.

Ma première visite à Paris fut pour mon commissionnaire, rue du Caire.

Je m'attendais à trouver, ainsi qu'il me l'avait décrit, un magasin luxueux. Je tombai sur une boutique sombre, étroite, malodorante, où des employés hargneux me regardèrent de travers lorsque je leur demandai le patron.

Je commençai à regretter mon équipée, je te le jure ! Mais ce qui me donnait du courage, malgré la mauvaise impression que je venais d'avoir, c'est que je sentais frémir en moi le petit être dont j'allais être la mère, et qui serait sans papa si je n'agissais pas avec énergie.

— Le patron ? me répondit un employé d'un ton gouailleur, il est en voyage pour trois mois.

— Où ? demandai-je, d'une voix étranglée par l'émotion.

— Ah ! dame ! répliqua-t-il, vous êtes bien curieuse !... Vous êtes peut-être une de ses parentes ?...

— Non, balbutiai-je, de plus en plus intimidée, je suis son amie.

— Laquelle ? s'exclama cet imbécile en ricanant, il en a tant !...

— Qu'avez-vous fait alors, ma pauvre bonne-maman ? demande Madette.

— J'ai attendu qu'il revienne tout simplement ! répondit Mme Gattet. J'ai loué une chambre, j'ai préparé la layette de mon bébé, j'ai pleuré, j'ai souffert, j'ai dépensé mon argent...

J'avais comme voisine de palier une petite femme qui dansait, à Montmartre, dans les boîtes. Elle était jolie et bonne fille. Elle eut pitié de moi et devint ma copine. Elle me disait souvent :

— Quand ton môme sera né, colle-le en nourrice et apprends à danser. Tu es bien balancée. Tu réussiras.

Mais mon idée était avant tout de donner un père à mon enfant !...

Chaque jour, je faisais ce que j'appelais mon calvaire. J'allais rue du Caire rôder autour de la boutique de mon séducteur, et regarder, en passant, si je ne l'apercevrais pas.

Ah ! j'avais de la patience, à ce moment-là !...

Enfin, après des semaines d'attente, je l'aperçus, à travers les grandes vitres de la devanture.

Comme une folle j'entrai et me précipitai vers lui :

— Amédée ! lui dis-je, me voilà !...

Il fit un bond en arrière en me voyant, car je dus lui faire très peur. Il ne me reconnut pas tout de suite. Ma taille avait épaissi, mes traits étaient tirés.

Ah ! je n'étais pas belle, va !...

Il me toisa longuement et me demanda :

— Que désirez-vous, Madame ?

— Vous ne me reconnaissez pas ? balbutiai-je. Je suis Jeanne Chantin, de Saint-Etienne..., l'aide-comptable de la maison...

Le regard qu'il me lança glaça mes paroles dans ma gorge. Moi qui croyais qu'il allait me tendre les bras et se réjouir de mon arrivée !... Il m'accueillait comme une étrangère.

— Que me voulez-vous ? me demanda-t-il d'une voix rude.

— Je... je suis venue, dis-je timidement, parce que vous m'avez dit que vous aviez besoin de quelqu'un pour votre commerce... et puis, voyez... je suis...

Il me fit faire d'un geste et me poussa dans son bureau, car ses employés nous dévisageaient d'un air goguenard.

— Je suis enceinte de vous ! m'écriai-je enfin. Vous ne vous rappelez donc plus... le soir... le dernier soir ?...

Il fit un geste vague, de suprême indifférence.

— Ah ! ça, ma petite, me répondit-il, je ne suis pas né d'hier !... Le chantage avec moi, ça ne prend pas !... Vous n'êtes pas la première qui essayez ces boniments avec moi !... S'il fallait que je reconnaisse les enfants de toutes les femmes qui ont été mes maîtresses, je n'aurais pas fini !... Vous êtes par trop naïve, Madame !... Moi, le père de votre enfant ? Qui me le prouve ?... Ai-je eu une liaison affichée avec vous ? Avez-vous des lettres de moi ?... Non, n'est-ce pas !... Alors, je vous conseille charitablement de déguerpir, au plus vite que ça, car cette conversation pourrait fort bien continuer chez le commissaire, et se terminer pour vous à Saint-Lazare, où l'on enferme vos pareilles !...

— Ah ! ma pauvre Madette ! quelle désillusion ! quel chagrin !... Si j'avais eu un revolver sur moi, je ne sais pas si je ne l'aurais pas tué, ce misérable, tant je voyais de lâcheté derrière sa façade d'impassibilité et de menace !... Je me contentai de le regarder bien en face, et je balbutiai, à bout de forces :

— Vous êtes un misérable ! Monsieur, un lâche !... C'est vous le responsable de mon malheur, vous le savez bien !... Vous avez perdu la pauvre femme que je suis !... Soyez maudit !...

Et je sortis, la tête droite, un sourire effrayant aux lèvres, me mordant la langue jusqu'au sang pour ne pas éclater en sanglots.

Ma petite voisine la danseuse me consola de son mieux. Je la fis ma confidente et lui racontai la scène qui venait de se passer.

— Tous les mêmes ! murmura-t-elle en haussant les épaules.

Elle m'obligea, de toute sa force de persuasion, à me raisonner pour ne pas faire du mal à l'enfant que je portais en moi.

— Ne t'en fais pas, me conseilla-t-elle. Les larmes, ça ne sert à rien. A nous deux, nous l'élèverons, ton mioche. Il faut bien s'aider entre damnées !... Moi, j'adore les enfants des autres. Je serai sa marraine, là ! Tu as encore quelques billets de cent francs devant toi. Ils te mèneront jusqu'à ton accouchement. En attendant, raisonne-toi et ne te fais pas de bile !... Les hommes, vois-tu, ils ne méritent pas qu'on se fasse du mauvais sang pour eux !...

(A suivre)